

DÉCISION n°......du 6 NOV. 2019

portant désignation d'un expert externe ponctuel
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur « de la direction des dispositifs médicaux, des cosmétiques et des dispositifs de diagnostic in vitro » ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14;

DÉCIDE

Article 1^{er}: M. PINEAU (Alain) est désigné(e) expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 6/M/2019

Direction des dispositifs médicaux, des cosméticues et des dispositifs de diagnostic

Thierry SIRDEY